

A.D.L - AMBULANCES DE LONGJUMEAU

Société par actions simplifiée

au capital de 37 000 euros

Siège social : 4 bis rue des Templiers - 91160 LONGJUMEAU

RCS EVRY 450 046 511

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à 9 heures, l'associée unique, la société FINETA, Société par actions simplifiée au capital de 1 351 000 euros, ayant son siège social 12, rue Gustave Eiffel - 91100 CORBEIL ESSONNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS EVRY 450 311 592, représentée par Monsieur Franck TRIBOTE, gérant de la société AXOLAN, Présidente de la Société,

Monsieur Franck TRIBOTE intervient également en sa qualité de Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après pris acte de la démission de Monsieur Franck TRIBOTE de son mandat de Président à compter du 1^{er} janvier 2024, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction :

Monsieur Jérôme GARNIER

né à MELUN (77) le 10 février 1972

de nationalité française

demeurant 178 rue de Bellevue – 91330 YERRES

Monsieur Jérôme GARNIER accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Jérôme GARNIER ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique,

Pour la société FINETA

Franck TRIBOTE

